

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° 2009-2-3-6

Séance du vendredi 6 février 2009

VIABILITE HIVERNALE

Mise à disposition de matériel pour le service hivernal

Modification de la convention-type passée avec une entreprise et une autre personne morale de droit public gestionnaire de voirie dans le Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

Vu la délibération n° E6 – 2008 du Conseil Général du 20 mars relative aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nouvelles modifications apportées à la convention-type tripartite de mise à disposition de matériel pour le service hivernal, dont la nouvelle version est jointe au rapport ;
- Autorise le Président à signer, pour l'avenir, les conventions spécifiques qui seront prises sur le modèle de la convention-type ainsi modifiée.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions